



Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

Capsule de recherche

L'évolution du rôle de représentant chez les parlementaires québécois

Par Rébecca Morency
Novembre 2011

Avec la Révolution tranquille, l'État québécois s'est profondément transformé. Son rôle dans la société québécoise également. Dans la recherche menée par la Chaire en 2011 sur le travail des députés, nous avons voulu mesurer si la conception qu'entretiennent les députés aujourd'hui de leur travail a évolué par rapport aux élus de l'époque.

Les résultats présentés dans cette capsule proviennent d'un questionnaire administré auprès des élus de l'Assemblée nationale du Québec.

Dans ses recherches portant sur les députés québécois et l'administration publique, Gélinas précisait qu'en plus d'être un législateur, le parlementaire était aussi « un mandataire, un membre d'un parti politique, un intermédiaire à l'égard des citoyens et des groupes et enfin, un contrôleur de l'administration » (1968 :164). Son ouvrage de 1969 fait état des résultats obtenus auprès des parlementaires de l'Assemblée législative québécoise quant à leur conception de leur rôle. Il avait alors établi 8 catégories, soit 1) représenter sa circonscription, 2) promouvoir la politique de son parti, 3) surveiller le travail de l'administration, 4) faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public, 5) être le porte-parole des corps intermédiaires, 6) contrôler les initiatives prises par le gouvernement, 7) représenter les électeurs de la province et 8) légiférer. Grâce aux réponses à un questionnaire par 58 députés de

l'Assemblée nationale en 2011, nous pourrions vérifier si notre hypothèse voulant que ce soit le rôle de représentant qui domine aujourd'hui est confirmée.

Dans les années 1960, une majorité importante de députés avait d'abord retenu l'objectif de représenter leur circonscription. Les résultats obtenus par Gélinas suite à l'administration de son questionnaire sont présentés au tableau 1. Lorsque l'on fait la somme des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} choix, nous observons que le rôle de représentant de circonscription affichait un total de 46 comparativement à 23 pour celui de législateur (N=142).

Tableau 1
Rôles des parlementaires québécois (Gélinas, 1969 :79)

Rôles	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	Total
Représenter sa circonscription	31	10	5	46
Promouvoir la politique de son parti	0	7	8	15
Surveiller le travail de l'administration	1	7	7	15
Faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public	2	3	12	17
Être le porte-parole des corps intermédiaire	2	7	3	12
Contrôler les initiatives prises par le gouvernement	0	0	2	2
Représenter les électeurs de la province	1	8	3	12
Légiférer	14	8	1	23

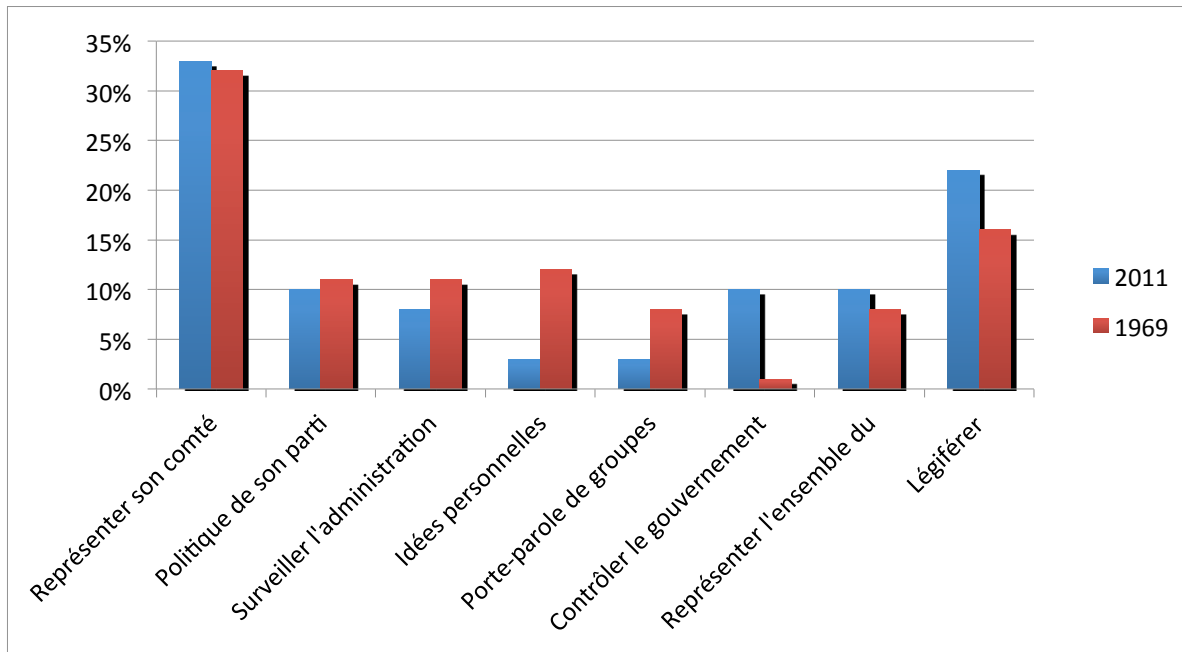
Répété plus de quarante ans plus tard, le même exercice révèle certains changements. Il confirme néanmoins la place prépondérante accordée au travail en circonscription. Les données obtenues en 2011 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2
Rôles des parlementaires de l'Assemblée nationale en 2011

Rôles	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	Total
Représenter sa circonscription	54	3	1	58
Promouvoir la politique de son parti	6	3	9	18
Surveiller le travail de l'administration	4	3	8	15
Faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public	1	1	3	5
Être le porte-parole des corps intermédiaires	4	1	1	6
Contrôler les initiatives prises par le gouvernement	2	9	6	17
Représenter les électeurs de la province	8	7	4	19
Légiférer	16	14	9	39

Cette fois, 58 députés ont répondu considérer que l'un de leur principaux rôles consistait à représenter leur circonscription, tandis que 39 font de même en ce qui concerne le rôle de législateur (N=177). Le graphique 1 illustre d'ailleurs en pourcentage l'évolution de la perception que les députés se font de leur travail. Regroupant plus de 30% des réponses totales en 1969 et en 2011, on y constate que le rôle de représentant est demeuré relativement stable pendant les deux périodes. Avec 22% comparativement à 16%, le rôle de législateur est plus important en 2011 qu'en 1969. Il en est de même en ce qui concerne le rôle de contrôleur du gouvernement. Ces changements se sont particulièrement faits au dépend des rôles de défendre ses idées personnelles et d'être le porte-parole de groupes ou de corps intermédiaires.

Graphique 1
Comparaison en pourcentage de la conception de leur rôle par les députés de l'Assemblée nationale
entre 1969 et 2011



En somme, les députés d'aujourd'hui se voient toujours dans une forte proportion comme étant des représentants de circonscription. Ils se considèrent par ailleurs davantage comme des législateurs et comme des contrôleurs. Cela se fait au dépend d'un rôle plus individualisé, plus personnel. Cela peut signifier un accroissement de l'impact d'une culture politique qui inclut une discipline de parti perçue comme étant plus rigide.

Résumé

- Le rôle de **représentant de circonscription** qui prédominait à l'époque de la Révolution tranquille domine toujours aujourd'hui.
- Le rôle de **législateur** est celui qui arrive au 2e rang pour les deux époques. On note cependant qu'il est plus populaire en 2011 qu'en 1969.
- Les changements observés se sont faits **au détriment des choix** « défendre ses **idées** personnelles » et « être le porte-parole des **groupes** », qui ne sont pratiquement plus retenus par les députés.

Suggestions de lecture

- Gélinas, André, « Les parlementaires et l'administration publique au Québec », *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 1, No.2, 1968, pp.164-179.
- Gélinas, André, *Les parlementaires et l'administration au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1969.
- Norton, Philip et David Wood, *Back from Westminster: British MPs and their Constituents*, Lexington, University Press of Kentucky, 2003.
- Norton, Philip, "The Growth of the Constituency Role of the MP", *Parliamentary Affairs*, Vol. 47, No. 4, 1994, pp. 705-720.
- Searing, Donald D., "The role of the good constituency member and the practice of representation in Great Britain", *The Journal of politics*, Vol. 47, No. 2, 1985, pp. 348-381.
- Studlar, Donley T. et Ian McAllister, "Constituency Activity and Representational Roles among Australian Legislators", *The Journal of Politics*, Vol. 58, No. 1, 1996, pp. 69-90.